

Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2019 - Ville de Saint-Gilles

	Prix HT	Unité	TVA
Distribution de l'Eau			
Abonnement eau (part distributeur) - Local à Usage d'Habitation	9,19	Par semestre	5,5%
Abonnement eau (part distributeur) - Autres Abonnés	17,02	Par semestre	5,5%
Abonnement eau (part distributeur) - Collectif Non Individualisé	17,02	Par semestre	5,5%
Consommation eau (part distributeur) - Local à Usage d'Habitation :			
- De 0 à 10 m3	0,0000	Le m3	5,5%
- De 11 à 100 m3	0,8318	Le m3	5,5%
- De 101 à 150 m3	0,9662	Le m3	5,5%
- 151 m3 et plus	1,2519	Le m3	5,5%
Consommation eau (part distributeur) - Autres Abonnés	0,8907	Le m3	5,5%
Consommation eau (part distributeur) - Collectif Non Individualisé	0,8402	Le m3	5,5%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous usagers	0,0390	Le m3	5,5%
Abonnement eau (part Collectivité) - LUH	4,445	Par semestre	5,5%
Abonnement eau (part Collectivité) - Autres Abonnés	3,180	Par semestre	5,5%
Abonnement eau (part Collectivité) - Collectif Non Individualisé	3,180	Par semestre	5,5%
Consommation eau (part Collectivité) - Local à Usage d'Habitation :			
- De 0 à 10 m3	0,0000	Le m3	5,5%
- De 11 à 100 m3	0,5775	Le m3	5,5%
- De 101 à 150 m3	0,5291	Le m3	5,5%
- 151 m3 et plus	0,5838	Le m3	5,5%
Consommation eau (part Collectivité) - Autres Abonnés	0,6525	Le m3	5,5%
Consommation eau (part Collectivité) - Collectif Non Individualisé	0,5808	Le m3	5,5%
Consommation eau (part SMG35) - Tous usagers	0,1700	Le m3	5,5%
Collecte et traitement des eaux usées			
Abonnement (Part Rennes Métropole)	10,115	Par semestre	0%
Consommation assainissement (Part Rennes Métropole) - Local à Usage d'Habitation :			
- De 0 à 10 m3	0,0000	Le m3	0%
- De 11 à 100 m3	1,6500	Le m3	0%
- De 101 à 150 m3	1,6800	Le m3	0%
- 151 m3 et plus	2,0000	Le m3	0%
Consommation assainissement (Part Rennes Métropole) - Autres Abonnés	1,5600	Le m3	0%
Consommation assainissement (Part Rennes Métropole) - Collectif Non Individualisé	1,5600	Le m3	0%
Assainissement Non Collectif			
Redevance annuelle Assainissement Non Collectif	25,0000	Par an	0%
Organismes Publics			
Redevance pollution de l'eau (Agence de l'eau) - Tous usagers	0,3000	Le m3	5,5%
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau) - Tous usagers	0,1500	Le m3	0%
Autres - Toute catégorie d'usagers			
Frais d'accès au service	33,16	-	10%
Frais de relève exceptionnelle	39,19	-	10%
Fermeture du robinet sous bouche à clé	39,19	-	10%
Réduction, interruption, remise en service de l'alimentation en eau	39,19	-	10%
Ouverture, fermeture ou réouverture du branchement	39,19	-	10%
Frais de vérification d'un compteur expertise	139,67	-	20%
Frais à la charge de l'utilisateur - Pénalité pour 1ère relance	5,00	-	0%
Frais à la charge de l'utilisateur - Pénalité pour 2ème relance	5,00	-	0%

Prestations sur prix unitaires du bordereau des prix annexé au contrat de délégation de service public :

Ce bordereau peut être consulté auprès du Distributeur sur simple demande.

Les tarifs sont fixés par le contrat de délégation de service public conclu entre la Collectivité Eau du Bassin Rennais et le distributeur d'eau (SPL Eau du Bassin Rennais) et sont révisés par application de la formule de variation prévue par le contrat de délégation de service public.

Dispositif pour les familles nombreuses :

Chaque famille nombreuse, ayant au moins 3 enfants à charge, abonnée au service de l'eau, peut faire une demande d'attribution à la SPL Eau du Bassin Rennais d'un chèque-eau d'un montant de 30 euros par an et par enfant, à compter du 3ème enfant.

Les modalités de demande de l'aide sont tenues à la disposition des abonnés par le service des usagers de la SPL Eau du Bassin Rennais.